

Paris : guerre des terrasses rue Montorgueil

Le Figaro, Philippe Romain, 16 mai 2012



La rue Montorgueil, dans le 2e arrondissement de Paris.

La cour d'appel a confirmé mardi les contraventions à l'encontre de commerçants s'étalant exagérément sur les trottoirs.

La décision de la cour d'appel de Paris, tombée mardi, s'annonce dure à avaler pour les restaurateurs et cafetiers de la rue Montorgueil (IIe). Les magistrats ont confirmé les condamnations à diverses contraventions émises par le tribunal de police à l'encontre de huit commerçants pour «extension d'étalage sur la voie publique sans autorisation». Et les PV continueront à pleuvoir s'ils persistent à déployer leurs terrasses sur presque toute la largeur du trottoir.

La Mairie de Paris estime en effet qu'ils doivent laisser une zone libre de 1,60 mètre pour les passants, tandis que les professionnels arguent du côté piétonnier de l'artère, qui les autoriserait à élargir leurs terrasses au-delà des normes du droit commun. La cour d'appel a tranché et considéré que « l'exploitation d'une terrasse résultant d'une autorisation préalable du Maire, la Ville ne faisait qu'exercer son pouvoir d'appréciation ».

«Aucun souci pendant quinze ans»

Un jugement salué par «Vivre Paris!». «Près de 2000 véhicules par jour passent dans cette rue soi disant piétonne, relève Gilles Pourbaix, coordinateur du réseau. À cause des terrasses, enfants et personnes âgées circulent au milieu de la chaussée avec le risque d'être renversés par une voiture ou un scooter ». Selon lui, d'autres quartiers de la capitale, tel le Marais (IVe et IIIe), sont confrontés aux mêmes abus. «Malgré ce jugement, il n'est pas sûr que la situation change, regrette-t-il. Les amendes, fixées à 35 euros, ne sont pas dissuasives. La Ville ferait mieux de refuser le renouvellement du droit de terrasse aux contrevenants.» Un avis battu en

brèche par l'association de défense et d'animation de Montorgueil. « Il n'y a eu aucun souci pendant quinze ans, relève Pierre Liénard, son président. C'est depuis que les plots régulant les entrées dans la rue sont constamment en panne que les riverains se plaignent. » Son idée? Un système de barrières qui «réglerait le problème ».

En attendant, au Comptoir du commerce, le gérant acquitte une dizaine de PV tous les mois. «Pourtant, on est quasiment dans les clous, glisse Philippe, un employé. Pas comme certains qui exagèrent en empiétant sur tout le trottoir.» Frédéric Abatuci, de l'association des amis de Montorgueil, anticipe déjà la suppression de «250 emplois sur 500» si le règlement s'applique à la lettre. «Nous en supprimerions sûrement un chez nous, estime Philippe. Aux beaux jours, sans la terrasse, on travaillerait trop peu.»